

## Encart B.O. n° 16

---

### **P**RÉPARATION DE LA RENTRÉE 2002 DANS LES COLLEGES ET MISE EN ŒUVRE DES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement*

[...]

#### **V - FAVORISER LA RÉUSSITE DES PUBLICS SPÉCIFIQUES**

Par sa mission de creuset social et citoyen, le collège doit offrir à tous les jeunes les conditions de la réussite.

L'intégration de tous les élèves doit donc demeurer la priorité et être recherchée en permanence, en particulier pour les publics scolaires spécifiques, qu'ils relèvent des SEGPA, des unités pédagogiques d'intégration, des structures d'accueil des élèves nouvellement arrivés en France ou des élèves dits "en rupture".

[...]

#### **V.4 Accueillir des élèves "intellectuellement précoces"**

Il convient d'être attentif à la situation des élèves "intellectuellement précoces". On pourra ainsi envisager diverses modalités permettant d'adapter leur parcours scolaire à leur rythme d'apprentissage.

Ainsi, la réduction d'une année au cycle central du collège peut constituer une forme de réponse adaptée à leur capacité et à leur vitesse d'apprentissage.

De manière générale, on s'attachera, pour eux, à tirer un meilleur profit des dispositifs qui, tels les itinéraires de découverte, favorisent la conception de contrats individuels de travail. Il en va de même du recours aux technologies de l'information et de la communication pour servir de support à des travaux individuels d'approfondissement

---

### **P**RÉPARATION DE LA RENTRÉE 2002 DANS LE PREMIER DEGRÉ

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale*

[...]

#### **2 - Améliorer la prévention des difficultés et l'adaptation à la diversité des élèves**

[...]

#### **2.2 La prise en compte de la diversité et la prise en charge des enfants en difficulté ou déficients**

Quelles que soient les déficiences, les maladies ou les troubles qui perturbent leur développement ou limitent leur autonomie, tous les enfants doivent bénéficier de l'instruction scolaire. Pour la plus grande partie d'entre eux, c'est dans l'école de tous que peut se faire l'intégration.

Le projet d'école constitue le cadre privilégié pour organiser et coordonner les réponses aux besoins divers mais les démarches pédagogiques adaptées peuvent ne pas suffire pour certains élèves dont la situation nécessite une attention plus soutenue, soit parce qu'ils présentent des difficultés sévères et durables, soit parce qu'ils ont des besoins particuliers, en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou avec des atteintes d'origines diverses qui perturbent leur fonctionnement mental.

Il convient pour ces élèves de mobiliser les **dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaires**.

Pour les **enfants atteints de troubles du langage**, les recommandations de la circulaire n° 2002-024 du 31 janvier 2002 parue au **B.O. n° 6 du 7 février 2002** seront mises en œuvre dès la rentrée 2002.

D'autres enfants, pour des raisons variées, manifestent des **besoins éducatifs spécifiques** ; on veillera à ne pas retarder leur prise en charge (c'est le cas par exemple des enfants ne maîtrisant pas du tout la langue française et arrivant en cours de scolarité) et à accorder toute la souplesse nécessaire à l'organisation des cursus (par exemple, pour des enfants malades), dans le cadre de projets individualisés, afin que chacun trouve dans l'école des prises en charge adaptées ou soit dirigé vers des ressources externes lorsque des spécialisations absentes dans l'école sont nécessaires pour répondre de manière adéquate aux besoins.

Il convient d'être attentif à la situation des **élèves "intellectuellement précoces"**. Les possibilités offertes par l'organisation en cycles pédagogiques doivent permettre d'adapter leur parcours scolaire, en particulier le rythme d'apprentissage ; la réduction d'une année de l'un des cycles, solution encore trop rarement exploitée, constitue une forme de réponse à leurs besoins et à leurs possibilités. On doit aussi, pour eux, tirer un meilleur profit des classes à plusieurs niveaux qui constituent un dispositif favorable à la différenciation des activités et des rythmes. On leur proposera également des temps d'approfondissement et

de recherche, en particulier en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Toutes les situations d'évaluation qui mettent en évidence la coexistence de difficultés et de réussites remarquables doivent attirer l'attention, dès l'école maternelle. Certains de ces élèves peuvent en effet présenter, assez tôt dans leur cursus, des difficultés. Les réseaux d'aides spécialisés aideront les équipes pédagogiques à mobiliser et à valoriser les points forts, tout en identifiant les points de fragilité pour lesquels des solutions de remédiation seront envisagées en collaboration entre le maître de la classe et les enseignants spécialisés. Les programmes personnalisés d'aide et de progrès seront adaptés aux cas de ces élèves.

Au moment des changements de structures, de l'école maternelle au cours préparatoire, du cours moyen au collège, la situation des élèves fragiles ou en difficulté doit faire l'objet d'une attention particulière de telle manière que la dynamique de progrès qui a été créée soit maintenue.

### **3 - Favoriser la participation des parents**

[...]

En toute circonstance, il convient d'**accueillir les interrogations des parents** concernant la scolarité de leurs enfants. Qu'il s'agisse d'une demande de scolarisation adaptée, d'une intégration ou encore d'une avancée plus rapide dans un cycle d'apprentissage, ces sollicitations traduisent des attentes, parfois des inquiétudes, qui méritent écoute et dialogue. Les réponses doivent toujours être motivées.

La recherche de relations personnalisées avec les familles, surtout en cas de difficultés des élèves, est indispensable. Les parents doivent être associés à l'étude des réponses possibles aux difficultés ; c'est en particulier le cas quand un programme personnalisé d'aide et de progrès s'impose suite à l'évaluation du début de CE2. Il convient aussi de rappeler qu'ils sont impliqués dans l'élaboration des projets d'aide spécialisée avec l'enseignant de la classe et les personnels spécialisés, et qu'ils ont aussi communication des bilans, des propositions de modification, de poursuite ou d'arrêt du projet. Dans tous les cas où une situation d'enfant est examinée par une commission de l'éducation spéciale, il convient de respecter tous les droits des parents dans la procédure.

[...]

### **4 - Conforter et développer les compétences des maîtres par la formation**

[...]

On ne négligera pas la formation à la **prise en charge de la diversité des élèves** qui demeure un des défis les plus importants pour l'école ; au-delà du champ habituel de la difficulté ou du handicap, on veillera à développer une approche plus large des facteurs de l'hétérogénéité, de telle façon que les enseignants soient informés rigoureusement de diverses problématiques (nouveaux arrivants en France, enfants du voyage, élèves intellectuellement précoces, etc.) et développent des réponses appropriées aux besoins des élèves concernés.